



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	5
1.4. INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	6
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	6
2.2. RECETTES	7
3. NOMBRES DE CONTROLES REALISES EN 2020.....	7

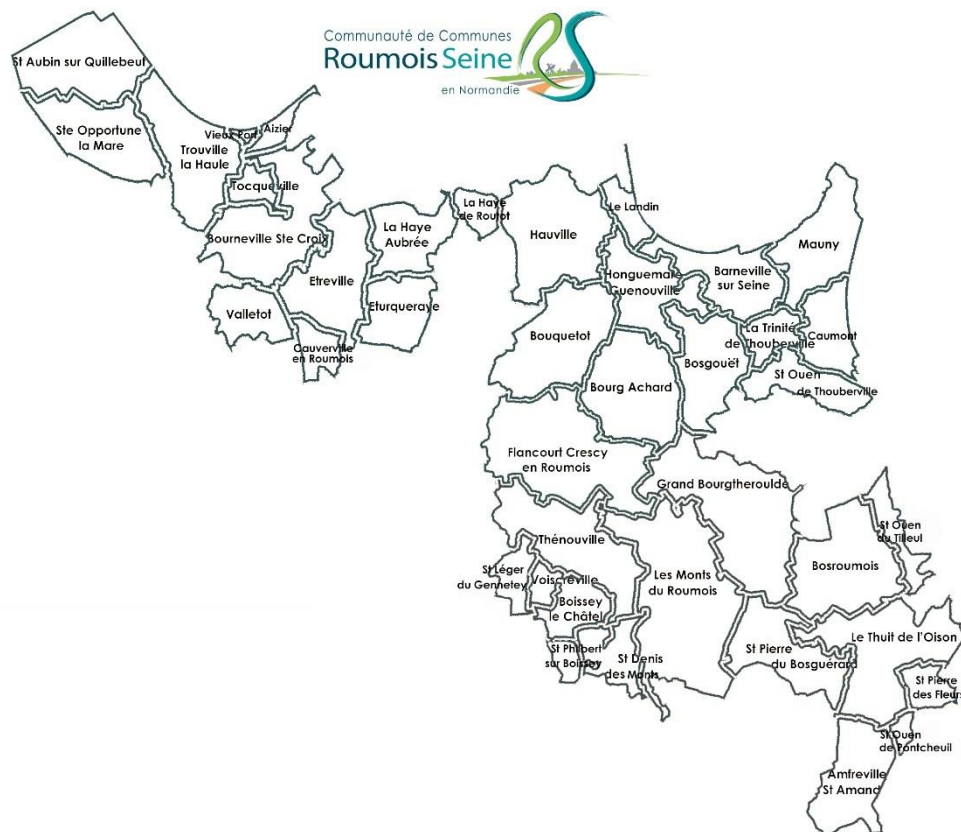
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

En 2020, sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine, le Service Public d'Assainissement non collectif a été exercé à l'échelle intercommunale.

Ce territoire regroupe les communes suivantes :

Aizier, Amfreville-Saint-Amand, Barneville-sur-Seine, Boissey-le-Châtel, Bosgouet, Bosroumois, Bouquelon, Bouquetot, Bourg-Achard, Bourneville-Sainte-Croix, Caumont, Cauverville-en-Roumois, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Grand Bourgtheroulde, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, La Trinité-de-Thouberville, Le Landin, Le Thuit de l'Oison, Les Monts du Roumois, Mauny, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Saint-Ouen-de-Thouberville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Saint-Philbert-sur-Boissey, Saint-Pierre-des-Flours, Saint-Pierre-du-Bosguérard, Sainte-Opportune-la-Mare, Thénouville, Tocqueville, Trouville-la-Haule, Valletot, Vieux-Port, Voiscreville, Étréville, Éturqueraye.



Le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine en 2020

Le service exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires	Compétences facultatives
<ul style="list-style-type: none">- Contrôle des installations existantes le SPANC réalise des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations)- Contrôles des installations neuves ou à réhabiliter (Le SPANC réalise le contrôle de la conception puis de l'exécution des installations)	<ul style="list-style-type: none">- Entretien des installations d'assainissement non collectif- Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

Autres informations :

- Pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Pour la majorité du territoire, il existe un zonage d'assainissement.
- Un règlement de service à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Roumois Seine a été adopté le 18 décembre 2018 par délibération du Conseil remplaçant les règlements des SPANC historiques des anciennes Communauté de communes.

1.2. Mode de gestion du service

En 2020, l'ensemble des contrôles des installations a été réalisé en régie (contrôles de bon fonctionnement, contrôle d'exécution, contrôles en cas de vente).

Moyens humains :

Fin 2020, pour ces prestations en régie et la gestion de ce service, les moyens humains du service étaient les suivants :

- 3 techniciens
- 1 responsable de service assainissement collectif et non collectif
- 2 assistantes

Véhicules à disposition du service :

- 3 véhicules légers utilitaires type Kangoo pour les techniciens
- 1 véhicule léger 5 places type Kangoo pour les déplacements des autres agents du service

Autres moyens matériels :

- Logiciel métier
- Appareils de mesure de niveau de boue
- Une caméra réseau par technicien
- Infiltromètre
- Niveau à eau électronique
- Niveau optique
- Appareil à fumée

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – dont l’habitation n’est pas desservie par un réseau d’assainissement collectif.

Le service public d’assainissement non collectif dessert environ 19400 habitants (8069 installations), pour un nombre total d’habitants résidents sur le territoire du service de 40774.

Le taux de couverture de l’assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 48 % au 31/12/2019.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (pour la majorité des communes)	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des Installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 120.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Par délibération en date du 28 septembre 2017, cette redevance a été uniformisée et annualisée à l'échelle du territoire communautaire.

Le montant de cette redevance est toujours de 28 €/an.

Le montant d'un contrôle réalisé dans le cadre d'une vente est de 80 €

2.2. Recettes

Les recettes globales du service ont été les suivantes :

- Redevance annuelle : 389217,64 €
- Facturation contrôles de vente (242 contrôles) : 19360,00 €
- **TOTAL des recettes : 408577,64 €**

3. Nombres de contrôles réalisés en 2020

En 2020, le SPANC a réalisé :

- 120 contrôles de conception
- 89 contrôles de réalisation
- 861 contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations
- 242 contrôles périodiques de bon fonctionnement préalable à une vente

Le service assainissement a également été consulté dans le cadre de près de 493 demandes d'autorisation d'urbanisme dont environ la moitié sont en zone d'assainissement non collectif.